

La foulardée refoulée, la refouleuse condamnée ?



En fait, parler de Brichel, le ratatiné intégralement reconstitué du palais, me turbine gravement, je suis en manque... Je me rabattraï dès lors sur l'histoire de Nasir et de la ganache empaquetée qui pensaient s'offrir un festin de mouton fraîchement égorgé sauce ras el hanout et se sont retrouvés sur le trottoir à cause d'une cantinière raciste...

(Dans un souci de discrétion, tous les prénoms ont été modifiés par l'auteur)

Malgré sa muselière lui obturant l'orifice masticateur, Loubna, la cliente à la fois foulardée et refoulée, s'est exprimée de vive voix : « Je me suis sentie très humiliée, elle m'a énormément blessée, maintenant j'ai toujours cette crainte quand je vais dans un restaurant »!

Permettez-moi une remarque réactionnaire : Loubna semble ne manquer de rien, elle « va dans des restaurants » ! Elle n'a pas la télé ? Pas entendu l'infatué nabot annoncer la fin de l'abondance ? Les Français se nourrissent de pâtes à la margarine et des lentilles premier prix pour permettre à vos

semblables de se payer des grillades.

La restauratrice de Chez Patxi avait empêché le sympathique couple „originaire de Pau“ (moi qui pensais que Pau était en France), d'entrer, la mère, porteuse d'un étendard islamiste en plein milieu du faciès.

Monique estime à juste titre que la moman était « habillée comme à la Préhistoire ». Vous vous y attendez : comme à Lille en 2019, la scène a été rapidement filmée et partagée illico sur les réseaux sociaux, suscitant une vague d'émotion largement coranique.

Pas de chance pour Monique, qui habite dans les Pyrénées Atlantiques. Car dans les Alpes-Maritimes, il y a longtemps que la police a fait passer le message. « Amusez-vous, déguisez-vous, effrayez mais ne terrorisez pas! » (#Vigipirate #AlerteAttentat). Notre cordon-bleu aurait effectivement été terrorisée à la vue de Belphégor.

La loi n° 2010-1192 du 11 octobre 2010 dispose en son article 1er que « Nul ne peut, dans l'espace public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage ». Dès lors, porter un masque en dehors des festivités d'Halloween est pénalement répréhensible.

De plus, Monique a pu croire qu'elle se trouvait en face de Redoine Faïd, non ? (J'aurais dû faire avocate, voilà des tonnes d'arguments qui fusent)

Devant les juges, ce mardi, le cordon-bleu a été forcé de justifier son geste! C'est incroyable. Une femme courageuse, qui travaille pour assurer son existence en gérant un établissement sur le front de mer, et paie de lourds impôts, sans oublier qu'elle a été forcée de fermer pendant des mois ? Et son chiffre d'affaires, alors ? Avec quoi c'est qu'elle va régler ses impôts permettant de nourrir ceux dont je ne peux pas écrire le nom ?

Les clientes genre Loubna font fuir la clientèle ! C'est aussi simple que cela...

Ce matin, j'ai questionné plusieurs amis et connaissances. Qu'auraient-ils fait à la place de Monique ? Une courageuse m'a répondu qu'elle ferait comme elle, quitte à se retrouver à l'ombre. La plupart ont ignoré ma question.

Personnellement, j'aurais pensé à lui servir un suprême de volaille à base de pur porc et de la regarder vomir lorsqu'elle en apprendra l'ingrédient principal. Le blème, c'est que, le temps que je le concocte, les autres tables se seraient vidées.

L'affaire a fait grand bruit. La propriétaire de l'établissement comparait ce mardi devant le tribunal de Bayonne, pour „discrimination fondée sur la religion discrimination fondée sur la religion réelle ou supposée”. Le parquet, juge ses propos « infâmants », et requiert 600 euros d'amende. Les juges se sont laissés jusqu'au 29 novembre pour délibérer.

Le fils de la foulardée refoulée dimanche, qui s'est un moment senti bafoué dans sa qualité, sa dignité de personne humaine, bref empêché de s'épanouir, le pauvre, explique qu'il voulait « faire une surprise » à Oummah en l'invitant au resto. Il assure que le voile de sa mère consistait en un foulard noué autour du visage, donc totalement invisible. Avait-elle l'intention de se démasquer pour mastiquer la chair de l'ovidé en sauce piquante ?

La propriétaire a de son côté expliqué qu'elle « n'accepte rien de ce qui peut s'apparenter à un outil de soumission de la femme. » Bien dit, Monique, ce n'est pas moi qui vous le reprocherai.

Me Christophe Arcaute, avocat de la toupie, est d'un avis bien tranché : « ce dossier, j'en fais une question de principe parce que c'est ce type de comportement qui nuit au vivre-ensemble ».

Ce ne seraient pas plutôt les bombes, les lancés de pavés, les viols perpétuels, les couteaux tirés ?

Anne Schubert